



Dr. Andreas Reiner
Professeur honoraire

Activité:

Arbitre en Autriche et à l'étranger, notamment dans les domaines suivants: énergie, télécommunications, aviation, contrats de construction et d'équipement, investissement à l'étranger et protection des investissements, fusions-acquisitions, joint-ventures, privatisations, y compris dans des affaires qui impliquent des Etats ou des organisations internationales, selon les systèmes juridiques les plus divers ainsi qu'en application du droit international public.

Expériences professionnelles:

2017-2021 Vice-Président, Institution Allemande d'Arbitrage (DIS)
depuis 2007 Professeur honoraire à la Wirtschaftsuniversität Wien
(Université des sciences économiques de Vienne)
1989-2017 Avocat
1990-1997 Membre autrichien de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI
1981-1986 Chargé d'enseignement à l'Université de Paris I
1981-1985 Conseiller auprès de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, Paris
1975-1977 Avocat stagiaire, Vienne

Expérience en matière d'arbitrage:

Président, Arbitre unique et co-arbitre, notamment dans des arbitrages régis par les règlements CCI, LCIA, SCC, VIAC, de la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Hongrie, de la Cour Permanente d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Croate, de l'Institut d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Finlande, de l'Association Française d'Arbitrage (AFA), de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Roumanie, de la CNUDCI ainsi que dans d'autres arbitrages ad hoc.

Andreas Reiner est intervenu dans de nombreux arbitrages (la plupart conduits hors de l'Autriche) soumis à différents droits étatiques, à des règles de droit issues du droit comparé ou selon le droit international public. Ces arbitrages ont porté notamment sur: l'énergie (électricité, pétrole, énergie éolienne et gaz; contrats d'exploration-production, de transport et de vente), les télécommunications, les joint-ventures, les contrats de construction (y compris de routes et d'autoroutes), divers projets industriels (y compris dans le domaine du raffinage de pétrole), des projets d'infrastructure au sens large du terme, des projets immobiliers (y compris dans le domaine hôtelier), des contrats de licence, des fusions-acquisitions ainsi que des contrats de privatisation, de distribution, de vente, et des contrats dans le secteur de la pharmacie, de la banque et de la logistique. Les parties à ces arbitrages étaient originaires d'Europe orientale et occidentale, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. Bon nombre de ces arbitrages impliquaient des Etats, des entreprises étatiques ou encore des organisations internationales.

Formation:

2005 Formation de médiateur
1980 Maîtrise de Droit Privé, Université d'Orléans
1979 Diplôme d'Etudes Approfondies en droit européen, Université Paris 2
1975 Doctorat en Droit, Université de Vienne

Membre de:

ECTIL European Centre of Tort and Insurance Law
(Centre européen du droit des assurances et de la responsabilité délictuelle) (Vienne)
Wiener Juristische Gesellschaft
AIDC Académie Internationale de Droit Comparé

Langues:

Allemand
Anglais
Français

Détails biographiques:

Nationalité autrichienne
Année de naissance : 1951